



## Double déclaration ou pas ?

Par **gulf33**, le **04/05/2018** à **15:48**

Bonjour,

Dans l'obligation de télédéclarer les revenus 2017 par internet, j'ai créé mon espace personnel sur le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr).

Mon épouse a également créé son espace personnel.

J'ai vérifié, complété et signé ma déclaration en ligne et j'ai reçu un accusé de réception. Mais, est-ce que mon épouse qui a créé aussi un espace personnel doit faire de même à partir de cet espace ?

Sachant que, mariés, nous faisons une déclaration commune

Par **Mark\_ESP**, le **04/05/2018** à **18:05**

Bjr,

Vous êtes mariés, c'est donc une seule déclaration, concernant les 2 personnes et leurs revenus.